



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Comité Syndical, convoqué le 18 juin 2026 s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac **le 24 juin 2026 à 18 h 30** sous la présidence de Monsieur Patrick CASAGRANDE.

Nombre de Conseillers : 28

Nombre de Conseillers en exercice : 28

Nombre de Conseillers présents à la séance : 25

Nombre de Conseillers représentés : 2

Nombre de Conseillers absents à la séance : 1

Nombre de Conseillers suppléés : 0

ETAIENT PRESENTS :

M. André ARNAL, M. Jean-François BARRIER, M. François BARRIERE, M. Patrick BOISSET, M. Patrick CASAGRANDE, M. Lionel CESANO, M. Gilles COMBELLE, Mme Audrey CORNET-VARGAS, Mme Annie DELRIEU, M. Emmanuel ESTEVES, M. Louis ESTEVES, M. Aymeric FAIVRE, M. Jean-Michel FAUBLADIER, M. Antoine GIMENEZ, Mme Bernadette GINEZ, Mme Evelyne LADRAS, Mme Isabelle LANTUEJOUL, Mme Catherine MANHEVAL, Mme Céline MAS, M. Géraud MERAL, Mme Maryline MONTEILLET représentée par Mme Stéphanie ROUCHET, M. Christian MONTIN représenté par M. Florian MORELLE, M. Florian MORELLE, M. Philippe MOURGUES, Mme Stéphanie ROUCHET, M. Clément ROUET, ~~M. Benjamin ROUME~~, M. Hervé SEGUIS.

M. Emmanuel ESTEVES a été élu secrétaire de séance.

N° D2026/25 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ENTENTE CCRT 15

Rapporteur : M. le Président

Par délibération 2025/19 du 2 octobre 2025, le comité syndical a validé le principe de participation à une Entente entre les 3 syndicats mixtes de SCoT cantaliens et le Syndicat d'Energies du Cantal (SDEC) dans l'objectif de pouvoir obtenir des financements de l'ADEME sur les projets de chaleur renouvelable du territoire ;

La convention d'ENTENTE a été signée le 15/12/2025 et dont vous trouverez un exemplaire en annexe.

Néanmoins, à la suite du renouvellement général des membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie, il convient de désigner les nouveaux représentants (4 titulaires et 4 suppléants) au sein de cette Entente.

Aux termes de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Comité Syndical peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément de mode de scrutin.

Il est donc proposé au Comité Syndical de procéder à un scrutin public pour la désignation de ses représentants au sein de l'ENTENTE.

Les élus titulaires proposés sont les suivants :

- Patrick CASAGRANDE, Président du Syndicat Mixte
- Aymeric FAIVRE
- François BARRIERE
- Antoine GRICHOIS,

Et les suppléants :

- *Florian MORELLE, Vice-Président du Syndicat Mixte*
- *Hervé SEGUIS*
- *Lionel CESANO*
- *Philippe MOURGUES*

Vu la délibération du 3 avril 2025 relative au portage de l'étude de préfiguration pour le futur CCR et validant le principe d'une Entente entre les 3 syndicats mixtes de SCoT cantaliens et le Syndicat d'Energies du Cantal (SDEC) ;

Vu la délibération du 2 octobre 2025 relative à la création d'une ENTENTE territoriale dans le cadre du futur Contrat Chaleur Renouvelable cantalien (CCRt15) ;

Vu la convention d'ENTENTE signée le 15 décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Président et les membres désignés à représenter le syndicat mixte dans le cadre de la conférence et des réunions de l'Entente ;

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Patrick CASAGRANDE



Le secrétaire,

Emmanuel ESTEVES

